



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h30

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.17.028 – Acquisition d'équipements informatique et audiovisuel et prestations associées

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS, le groupement d'intérêt APPROLYSCENTR'ACHAT a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'équipements informatique et audiovisuel et prestations associées.

L'appel d'offres, composé d'un lot unique, a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

SOCIETE BECHTLE DIRECT
Le Xenium 30 rue des Vergers
67129 MOLSHEIM CEDEX

L'accord cadre ne fixe pas de montant maximum ou minimum. Le marché subséquent est conclu pour la période allant de sa date de notification jusqu'au 31 juillet 2018. Le marché pourra être reconduit pour une période de 1 an.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

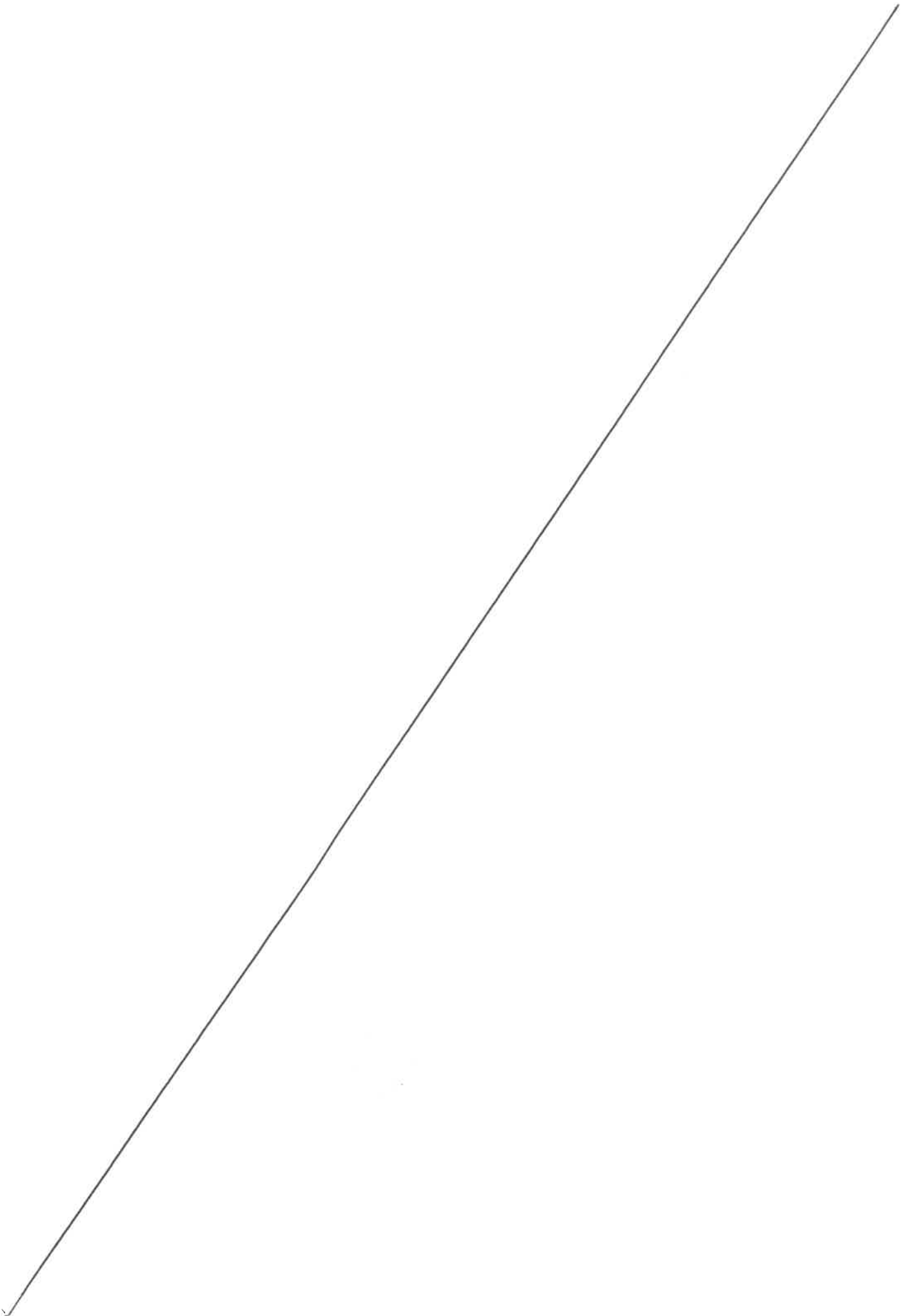
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-17-028

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-14-11.00 (MI209016155)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DC-17-028-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Acquisition d'équipements informatique et audiovisuel et prestations associées**Date de décision :** 19/12/2017

Nature de l'acte : Autres**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte :[DC.17.028-FIN-acquisition équipements informatique et audiovisuel et prestations associées.PDF](#)**Multicanal :**

Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:14

Par [RICHARD Aurélie](#)**Transmis**

Date 27/12/17 à 15:14

Par [RICHARD Aurélie](#)**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:21